



RAPPORT ANNUEL AU MINISTRE

Industrie Canada

Présenté le

27 juillet 2010

Table des matières

1.0 Introduction	1
2.0 Objectifs de 2009-2010 et bilan de leur réalisation par CANARIE	4
3.0 Objectifs pour 2010-2011 et l'avenir rapproché	9
4.0 Politiques, normes et procédures de CANARIE en matière d'investissement ...	10
5.0 Rémunération	11
6.0 Projets admissibles, ventilation des fonds selon les dépenses et description des progrès réalisés.....	12
7.0 Critères de sélection des projets.....	17
8.0 Sommaire des vérifications et des évaluations effectuées durant l'année	17
Annexe 1: Politique d'investissement.....	18
Annexe 2 : Critères de sélection du Programme d'extension des infrastructures ..	23
Annexe 3 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau	24
Annexe 4 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau v2 ...	26
Annexe 5 : Critères de sélection du Programme de soutien des activités des RORE.....	27
Annexe 6 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE ..	28
Annexe 7 : Critères du Programme pilote sur les TI vertes.....	29
Annexe 8 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE	30
Annexe 9 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE v2	31
Annexe 10 : États financiers de CANARIE inc. au 31 mars 2010	33

1.0 Introduction

En vertu de l'Accord de financement qu'il a signé avec Industrie Canada, CANARIE est tenu de remettre au Ministre un rapport annuel approuvé par son conseil d'administration le 31 juillet de chaque année à partir de 2008. Ce rapport doit être rédigé dans les deux langues officielles et porter sur les activités que l'organisme a poursuivies durant l'année financière qui précède, eu égard aux fonds qui lui ont été octroyés dans le cadre de l'Accord. Le rapport que voici a été rédigé pour satisfaire à cette exigence. Les états financiers de CANARIE en constituent l'annexe 10.

CANARIE est le réseau évolué de la recherche et de l'innovation du Canada, infrastructure moderne essentielle à l'essor d'un vigoureux système d'innovation. Le réseau continue d'être un pilier de la stratégie S-T du gouvernement canadien, « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada », dévoilée en 2007, dont il permet la concrétisation. CANARIE appuie aussi directement et indirectement bon nombre des priorités secondaires en R-D récemment identifiées par le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada dans son *État des lieux en 2008*. Enfin, CANARIE continue d'épauler la Fondation canadienne pour l'innovation, les inter-conseils ainsi que ses partenaires en réseautique des provinces et des territoires, avec qui il collabore.

CANARIE exploite de manière rentable un réseau évolué à ultra haute vitesse qui relie au-delà de 40 000 chercheurs dans plus de 300 universités et collèges canadiens, et les scientifiques de maints instituts de recherche, hôpitaux et laboratoires gouvernementaux disséminés un peu partout au pays.

L'année 2009-2010 s'est avérée extrêmement fructueuse pour CANARIE, qui a continué d'élargir la portée de son puissant réseau numérique ainsi que de financer les projets qui rapprochent de plus en plus de chercheurs à un volume grandissant de données et d'outils. Le Programme de plateformes sur réseau, notamment, et diverses initiatives entreprises avec les réseaux provinciaux qui sont nos partenaires font en sorte que la collectivité de chercheurs et d'innovateurs que dessert l'organisme reste au courant des possibilités de coopération et mène plus rapidement à bien ses travaux en exploitant mieux le réseau. CANARIE a atteint ou surpassé tous ses objectifs pour l'année 2009-2010.

Fort du succès initial de son Programme de plateformes sur réseau, CANARIE en a lancé un second volet, qu'il a pourvu d'une enveloppe de 12 millions de dollars. Sur les 90 expressions d'intérêt soumises, l'organisme a retenu dix projets de recherche dans des domaines variés. Bon nombre de ces projets se concentrent sur le stockage et l'accessibilité de données scientifiques existantes, puisque les chances de découverte et d'innovation s'amplifient avec le nombre de scientifiques en mesure de consulter les données de leurs collègues.

CANARIE a lancé un deuxième programme novateur durant l'année en dévoilant qui participerait à son programme sur les technologies de l'information (TI) vertes. Deux millions de dollars ont ainsi été accordés au réseau GreenStar, un consortium composé de grandes universités canadiennes, de partenaires internationaux et d'entreprises TI. L'objectif du réseau GreenStar est de créer le premier réseau Internet au monde dont les nœuds seront alimentés par des sources d'énergie renouvelables. Il en ressortira sans doute un plus vaste marché pour les TI vertes, sur lequel le Canada sera très bien positionné.

Le Programme d'extension des infrastructures de CANARIE est conçu pour multiplier les liens entre le réseau national et les chercheurs et innovateurs canadiens. Cette année, il a permis de raccorder 13 nouvelles institutions, parmi lesquelles Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Centre de recherche sur les produits biologiques de Santé Canada et le Centre canadien de télédétection. De tels liens permettent aux laboratoires et aux installations de recherche de profiter de la rapidité et des capacités du réseau CANARIE, mais aussi de tirer parti de la connectivité avec d'autres institutions en vue d'une meilleure collaboration.

Le Forum des utilisateurs organisé par CANARIE a été un des faits saillants de l'année, les chercheurs et les innovateurs convergeant à Banff pour découvrir comment la réseautique, l'informatique en nuage, les plateformes sur réseau et d'autres technologies émergentes changent la façon dont on effectue des recherches et alimente l'innovation. CANARIE coopère activement avec les groupes qu'il dessert pour s'assurer que le Canada disposera toujours de l'infrastructure numérique nécessaire à un secteur de la recherche qui s'oriente de plus en plus vers l'exploitation intensive des données, la multidisciplinarité et la collaboration.

En tant que réseau de la recherche et de l'éducation à la fine pointe de la technologie, CANARIE a mis en place un environnement numérique qui a fait ses preuves et duquel on peut apprendre beaucoup, au moment même où le Canada s'apprête à échafauder une stratégie sur l'économie numérique. En effet, CANARIE offre un point de vue unique sur ceux qui ont adopté les premiers la technologie numérique. Ses groupes d'utilisateurs ont transformé leurs habitudes de recherche et intensifié leurs travaux en recourant à de puissantes installations de stockage, de visualisation, de partage et de traitement des données numériques. On pourrait voir dans CANARIE une précieuse source d'information sur l'évolution de l'architecture des réseaux, des besoins des utilisateurs et des applications potentielles dans le contexte d'une économie numérique canadienne.

Alors que l'organisme entame la quatrième année de son mandat quinquennal, le conseil d'administration et l'équipe de direction de CANARIE ont entrepris d'en examiner la mission stratégique, exercice au terme duquel on identifiera comment le réseau et ses services devraient évoluer. La consultation des groupes d'intervenants a confirmé que **le réseau CANARIE et ses programmes sont indispensables au secteur à la recherche, à l'innovation et à l'éducation (RIE) au Canada**. L'exercice a aussi révélé qu'on a besoin d'un **environnement intégré** pour la cyberinfrastructure, bref, un environnement où CANARIE et ceux qui gèrent les différents éléments de l'infrastructure numérique progresseront vers une « collectivité en nuage » en mesure d'appuyer la RIE.

Voici les options que CANARIE envisage après s'être penché sur sa mission stratégique. Remarque : en combinant les options 1 et 3, CANARIE pourrait offrir un réseau en nuage canadien capable d'alimenter la recherche, l'innovation et l'éducation.

Option n° 1 – Mettre en place des services réseau

De tels services incluraient ce qui suit : des routes optiques pour les projets qui nécessitent une grande largeur de bande sécuritaire et dédiée; un soutien intégral pour l'IPv6, y compris la connectivité à l'Internet IPv6 commercial (pour que les chercheurs canadiens puissent interagir avec les scientifiques qui ne disposent que de l'accès au réseau IPv6, comme c'est particulièrement le cas en Asie); une Fédération canadienne d'accès s'occupant des authentifications et des autorisations; un système d'approvisionnement dynamique de circuits en vertu duquel les utilisateurs accéderaient rapidement aux ressources du réseau dont ils ont besoin; et l'échange de trafic grâce auquel des réseaux plus ou moins identiques conviennent de se connecter entre eux et de laisser les utilisateurs circuler librement de l'un à l'autre.

L'échange de trafic est une méthode permettant de réduire les coûts et de dispenser de meilleurs services (plus faible latence) au milieu de la recherche et de l'éducation. Quelques RORE de plus grande envergure ont commencé à dispenser de tels services à leurs membres. En offrant un service analogue, CANARIE ferait en sorte que les régions du Canada soient toutes traitées équitablement en matière d'échange de trafic.

Option n° 2 – Offrir un jeu commun de logiciels utilitaires

Le Programme de plateformes sur réseau (PPR), programme phare de CANARIE, finance le développement d'outils et de logiciels (regroupés sous l'appellation « intergiciels ») qui facilitent la création d'organisations virtuelles dans une multitude de domaines où les chercheurs peuvent collaborer et exploiter une grande masse de données en temps réel. Beaucoup de projets du PPR et d'autres projets coopératifs que ne finance pas CANARIE partagent les mêmes exigences eu égard aux caractéristiques et aux fonctions des intergiciels, mais recourent à des outils différents. Une partie de la technologie étant parvenue à maturité et cette facette de la cyberinfrastructure étant désormais mieux comprise, voici l'occasion de normaliser un jeu commun de logiciels utilitaires. Avec cette option, CANARIE utiliserait les fruits de son PPR pour mettre au point une panoplie d'outils et de logiciels d'exploitation libre qui abattrait les obstacles techniques auxquels se heurtent les chercheurs de disciplines moins portées vers la technologie (les sciences sociales, par exemple), qui accroîtrait la productivité de la recherche (en empêchant qu'on réinvente la roue), qui garantirait un meilleur rendement des sommes injectées (on ferait fructifier le même investissement de nombreuses fois), et qui autoriserait une meilleure exploitation du réseau de pointe. Les intergiciels d'exploitation libre deviendraient une plateforme prête à l'emploi pour les nouveaux chercheurs qui aimeraient créer leur propre organisation virtuelle sur le réseau CANARIE.

Option n° 3 – Mettre en place une infrastructure partagée (traitement et stockage)

La demande pour des capacités de stockage ne cesse d'augmenter à mesure que la recherche exploite de plus en plus intensivement les données et que les conseils subventionnaires ainsi que les périodiques scientifiques prient les chercheurs de rendre les résultats de leurs travaux accessibles. Une infrastructure partagée ajouterait de la puissance de calcul et des capacités de stockage au réseau évolué dans un milieu tourné vers la production, et viendrait en aide aux chercheurs qui ont besoin de telles ressources (à l'exclusion du calcul de haute performance). On disposerait donc d'une infrastructure accessible sur demande pour le traitement des données, pour leur stockage et pour l'exploitation d'autres ressources. Un tel environnement commun concourrait à satisfaire aux demandes grandissantes pour les ressources de ce genre, et, avec la mise en commun des ressources dont disposent déjà les institutions, ferait en sorte qu'elles soient accessibles de la manière la plus rentable.

Option n° 4 – Créer un banc d'essai de l'innovation

Le Banc d'essai de l'innovation est un environnement virtuel intégré de calibre mondial qui, selon CANARIE, est très bien aligné pour répondre à bon nombre des objectifs de la Stratégie sur l'économie numérique. En effet, il combine la puissance de calcul, les installations de stockage, les capteurs, les réseaux câblés et sans fil de pointe et d'autres éléments nécessaires pour que le secteur privé, les institutions publiques et les innovateurs du Canada développent et testent de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) et technologies numériques. Les chercheurs et les développeurs du Canada auraient la chance unique d'entreprendre des expériences à l'échelle sur des technologies numériques avant-gardistes. L'industrie canadienne évoluerait donc plus facilement et pourrait exploiter commercialement des technologies intelligentes (bâtiments, automobiles, réseaux d'électricité et villes intelligentes) ou les technologies Internet de la prochaine génération, tout en favorisant la croissance de l'économie dans les principaux secteurs qu'identifie la stratégie S-T, en

l'occurrence l'énergie, les sciences de la vie, les TIC et les ressources naturelles. Le Banc d'essai de l'innovation est un instrument indispensable à la croissance de l'économie, car il facilitera le passage de la technologie des laboratoires au marché, ce qui encouragera l'injection de capitaux de risque. Pour les multinationales, le Banc d'essai implanterait des conditions uniques qui les épauleront dans leur mission locale, tandis que pour les PME, le Banc d'essai autoriserait l'essai à l'échelle de nouvelles technologies de réseautique et d'applications précieuses et révolutionnaires. CANARIE soumettra une proposition officielle sur le Banc d'essai de l'innovation à Industrie Canada.

Puisque le réseau CANARIE appuie la collaboration et la découverte chez les travailleurs les plus qualifiés du pays, la possibilité d'exploiter encore plus cette infrastructure numérique de pointe pour faciliter la tâche d'un nombre encore plus grand d'intervenants au sein de la nouvelle économie numérique à la fois s'avère justifiée et survient à point nommé. CANARIE continuera de tenir le Ministre et Industrie Canada au courant de l'évolution du réseau en temps opportun et de manière détaillée.

CANARIE et ses utilisateurs continuent de bénéficier de l'appui dynamique et de l'engagement indéfectible du conseil d'administration de l'organisme, qui veille à ce que CANARIE réponde aux besoins changeants de ses intervenants.

Au nom de son conseil d'administration, CANARIE saisit l'occasion pour remercier le ministre de l'Industrie du Canada, ses employés et ses cadres de leur soutien et de leur confiance constants.

2.0 Objectifs de 2009-2010 et bilan de leur réalisation par CANARIE

Les objectifs que CANARIE s'était fixés dans son plan d'activités de 2009-2010 sont énumérés ci-dessous. Ils sont suivis d'une évaluation de la mesure dans laquelle ils ont été atteints.

Objectifs pour 2009-2010

A. Acquérir le matériel ou les services réseau supplémentaires ou de remplacement indispensables à une gestion efficace du réseau principal.

Expansion du réseau optique et addition d'équipement

Au début de 2009, CANARIE a entrepris une étude sur la capacité de son réseau afin de s'assurer qu'il possédait les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs au cours des années à venir. Ces estimations ont permis à CANARIE d'identifier plusieurs régions où les ressources étaient insuffisantes et où l'on devrait élargir le réseau ou accroître l'équipement afin de composer avec l'expansion locale prévue. CANARIE a retenu deux projets en 2009 : l'expansion du réseau entre Montréal et Halifax, et l'élargissement de la capacité du matériel optique à Montréal, Toronto et Chicago.

La demande qui s'exerce sur le réseau dans le corridor Montréal-Fredericton-Halifax s'est sensiblement accrue et CANARIE estimait que la part des ressources affectée dans ce corridor aurait pu dépasser 90 % avant la fin de 2009. CANARIE n'aurait alors disposé d'une très mince marge de manœuvre pour répondre en temps opportun aux demandes des utilisateurs. En janvier 2010, CANARIE a donc loué une longueur d'onde

supplémentaire de 10 GE, de Montréal à Halifax. Cette nouvelle route optique a doublé la capacité de transmission vers Halifax, ce qui a fourni les ressources dont avaient tant besoin les utilisateurs des provinces de l'Atlantique.

Montréal, Toronto et Chicago sont les points de présence (POP) les plus denses du réseau CANARIE. L'équipement optique des trois POP approchait rapidement de sa capacité maximale. À la fin de 2009, CANARIE a donc amorcé le processus en vue d'acquérir une nouvelle génération de plateformes optiques aux trois endroits. Les nouvelles plateformes n'ont pas que rehaussé les capacités physiques du réseau, elles autorisent désormais l'usage de cartes de services optiques. CANARIE restera donc à la fine pointe de la technologie optique et des capacités en la matière. L'organisme a acheté l'équipement à la fin de 2009 et celui-ci lui a été livré en mars 2010 pour installation le mois de mai suivant.

Modernisation de la couche IP du réseau

CANARIE a terminé le projet de modernisation des routeurs que son conseil d'administration avait sanctionné en janvier 2009. Le tout s'est achevé en juin 2009. Les anciens routeurs ont été remplacés par des neufs à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Calgary. La plateforme de routage s'est avérée le moyen le plus efficace pour mettre en place une solution technique de qualité supérieure et soutenir les besoins de routage IP du réseau CANARIE.

Les chercheurs canadiens entreprenant de plus en plus de projets complexes de nature multidisciplinaire qui font appel à la collaboration des innovateurs de maints secteurs, partout au pays et ailleurs sur la planète, CANARIE doit absolument maintenir un réseau aussi robuste que fiable. Le déploiement des routeurs MX-480 de Juniper a répondu à un aspect crucial de la carte routière technologique de CANARIE et offert les capacités de réseau supérieures qui feront progresser la recherche articulée sur l'exploitation massive des données.

Nouvelle connexion polaire transatlantique – Le projet IceLink

En décembre 2009, CANARIE annonçait un nouveau partenariat stratégique avec le projet IceLink, auquel participent NORDUnet, le regroupement des cinq réseaux de la recherche et de l'éducation scandinaves, et le projet Gloriad de la NSF. IceLink a permis d'établir un circuit à fort débit dans les régions circumpolaires, via l'Islande et le Groenland. Le circuit relie les États-Unis, le Canada et les cinq états scandinaves. Il procure aux chercheurs une capacité de transfert des données efficace sur un des réseaux les plus évolués au monde, et apporte à l'Islande la connexion avec un réseau à débit élevé qu'elle attend depuis si longtemps.

IceLink raccorde le réseau CANARIE à l'Europe grâce à un nouveau câble sous-marin qui traverse le Groenland avec une connexion stratégique à Reykjavik, en Islande. Cette capacité supplémentaire fournit à CANARIE la liaison redondante dont l'organisme avait tant besoin avec l'Europe, par le nord. Avant IceLink, le seul lien de CANARIE avec l'Europe était la connexion venant de New York.

CANARIE a travaillé avec les ingénieurs de NORDUnet et le fournisseur pour que la nouvelle connexion polaire soit activée en janvier 2010.

Le programme de routes optiques

Ce programme à participation libre permet aux chercheurs de demander et d'obtenir des ressources dédiées sur le réseau CANARIE en vue de bâtir un réseau bien à eux. Pour l'instant, on compte 21 projets « permanents » nécessitant en tout 77 routes optiques. Quatre projets du Programme de plateformes sur réseau recourent aussi à des routes optiques et on s'efforcera d'en accommoder d'autres durant l'année à venir.

Projet des Centres de données de recherche

CANARIE a formé un partenariat inédit avec le Réseau canadien des centres de données de recherches (RCCDR) afin d'aider Statistique Canada à surmonter ses problèmes. CANARIE a fourni les ressources nécessaires pour créer un réseau de routes optiques privé mais souple entre les 22 laboratoires du RCCDR, de sorte que les services dispersés un peu partout au Canada ont pu être intégrés au moyen d'une connexion ultrarapide et sécuritaire, totalement privée.

Il s'agit du premier projet en sciences sociales à recourir au service de routes optiques de CANARIE dans le cadre d'une initiative de recherche pancanadienne. Du coup, CANARIE et le RCCDR ont été propulsés à la fine pointe de la cyberinfrastructure des sciences sociales.

Expansion et modification des ROADM

À la fin de 2009, CANARIE a agrandi ses nœuds ROADM de Montréal et d'Ottawa pour attribuer une plus grande largeur de bande à deux nouveaux projets qui en réclament énormément. Le premier, qui nécessitait une connexion de 10 GE, devait offrir la redondance souhaitée au réseau du RISQ, entre Montréal et Ottawa. La nouvelle route physique qui relie le nœud de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à Montréal rehausse la disponibilité du réseau le long du tronçon Gatineau-Montréal du RISQ. CANARIE a mis en place la nouvelle connexion optique de 10 GE du RISQ en mars 2010.

Le second projet de connexion 10 GE se rapporte à un projet du Programme de plateformes sur réseau (PPR). Il s'agit du réseau canadien de recherche en imagerie cérébrale (CBRAIN) piloté par l'Université McGill. Ce projet a débouché sur la création d'un système de visualisation 3D à résolution multiple avec lequel les chercheurs peuvent consulter une grande masse d'images du cerveau, à distance, sur le réseau. CBRAIN collaborera avec les chercheurs de l'Université de la Californie à San Diego (UCSD) pour parvenir à la visualisation en deux points des images du cerveau complet de la plus haute résolution en existence, sur un immense écran à pavés à haute résolution. CBRAIN profitera de l'expertise de l'UCSD dans la technologie de l'affichage sur pavés. Pour traiter une telle masse de données, on avait besoin d'un réseau d'une capacité de nombreux gigabits. La connexion dédiée de 10 GE fournie par CANARIE assurera la transmission des données de CBRAIN jusqu'à la plaque tournante de Starlight, à Chicago. CANARIE s'est associé à ses contreparties américaines du secteur de la recherche pour fournir une connexion à l'UCSD. L'équipement nécessaire a été acheté puis livré en février 2010 avant d'être installé en mai 2010.

- B. Administrer le « Programme d'extension des infrastructures » introduit en 2007 et élaborer, mettre en place et diriger un programme subséquent, s'il y a lieu.**

En 2009-2010, CANARIE a continué d'appuyer les ministères fédéraux, les laboratoires gouvernementaux et les organisations du secteur privé ainsi qu'il s'était engagé à le faire grâce aux 15 millions de dollars de son Programme d'extension des infrastructures. Cinquante-six organisations représentant trente ministères fédéraux, dix-neuf laboratoires gouvernementaux, six établissements d'enseignement et un musée sont désormais branchés. Dix connexions supplémentaires sont en train d'être aménagées, de sorte que des dizaines de laboratoires et d'institutions pourront continuer d'exploiter la puissance du réseau évolué de la recherche et de l'innovation du Canada.

C. Gérer le « Programme de plateformes sur réseau » mis en place en 2007 et concevoir, implanter et administrer un programme subséquent au besoin.

Ce programme de 15 millions de dollars élargit le réseau évolué de CANARIE destinés aux scientifiques canadiens en permettant à ceux-ci d'innover dans le domaine des technologies sur réseau. Il favorise la création d'outils et d'infrastructures avec lesquels on pourra partager des jeux de données complexes, utiliser de l'équipement à distance et collaborer davantage en équipe pour la recherche. Dix projets avaient été dévoilés en juin 2008.

Les équipes inscrites au programme se sont réunies à l'occasion d'un deuxième atelier de synergie technique à Winnipeg, en avril 2009. Chaque équipe a exposé les buts du projet et son architecture logicielle aux autres participants. Les démonstrations ont reçu un accueil enthousiaste des différentes équipes du Programme de plateformes sur réseau, des employés de CANARIE et des membres de son conseil d'administration. Le Programme se poursuit et le personnel de CANARIE en suit les progrès de très près grâce aux rapports que lui remettent régulièrement les dix équipes. Le premier projet devrait s'achever à la fin de 2010.

CANARIE a annoncé un deuxième volet du Programme de plateformes sur réseau au début de 2009, assorti d'une enveloppe de 12 millions de dollars. En juin 2009, des subventions ont été octroyées à dix nouveaux projets, qui bénéficient eux aussi d'une connexion dédiée à haute vitesse de CANARIE, pour faciliter le partage des données et la collaboration. Les dix nouvelles équipes ont participé à des séances productives visant à accroître la synergie et à alimenter la discussion avec les dix qui les ont précédés à l'occasion du Forum des utilisateurs d'octobre 2009. La deuxième volée de projets du PPR va bon train et les employés de CANARIE en suivent attentivement le déroulement.

D. Tenir un Forum des utilisateurs annuel.

CANARIE a tenu son troisième Forum des utilisateurs annuel à Banff, en octobre 2009. Soixante-neuf utilisateurs du pays entier y ont assisté, reflétant la diversité du milieu canadien de la recherche. Parmi eux figuraient les dirigeants principaux de l'information (DPI) et d'autres membres du personnel technique des universités, les cadres et les techniciens des consortiums régionaux de calcul de haute performance, les chercheurs de plusieurs méga projets scientifiques entrepris au pays, des scientifiques des projets financés dans le cadre du PPR de CANARIE, les délégués de l'industrie et les représentants des réseaux optiques régionaux. Les participants ont déclaré que la création d'une vision et l'élaboration d'un plan d'exécution visant à faire progresser la cyber-infrastructure canadienne devraient être choses faites avant le Forum des utilisateurs de 2010.

E. Poursuivre le travail avec les RORE pour trouver les moyens qui leur permettront d'assumer et d'élargir leur rôle de co-exécuter eu égard à certains aspects du mandat de CANARIE.

Le Programme d'infrastructure des Réseaux optiques régionaux évolués (RORE) a permis à CANARIE d'appuyer financièrement ses partenaires, les RORE, pour les aider à développer les capacités de leur réseau de recherche. CANARIE injectera globalement 15 millions de dollars dans les projets d'infrastructure sélectionnés des RORE, que l'on a dévoilés en 2009-2010. CANARIE a intensifié ses efforts pour accroître la synergie entre le réseau fédérateur national et les réseaux de recherche régionaux.

F. Permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions stratégiques et de gouverner l'organisme par la tenue de réunions trimestrielles un peu partout au Canada.

L'assemblée générale annuelle de 2009 et une réunion du Conseil d'administration se sont déroulées à Ottawa en juin 2009. Le conseil d'administration s'est également réuni à St. John's, à Saskatoon et deux autres fois à Ottawa en 2009-2010.

CANARIE a rédigé un manuel des politiques et de régie qu'il a remis aux membres de son conseil d'administration pour les aider dans leurs tâches

Le conseil d'administration de CANARIE s'est engagé à procéder à des évaluations semestrielles, a consacré du temps et des ressources à l'évaluation des pratiques exemplaires et à la consolidation des politiques par le travail en comités, et a pris la responsabilité de proposer de la formation à ses membres.

La retraite annuelle du Conseil d'administration a été reportée en avril 2010 afin qu'on se concentre sur le processus de planification stratégique, qui s'est poursuivi une bonne partie de l'année 2009-2010. Ce processus culminera avec le renouvellement du mandat de l'organisme après 2012.

G. Créer des produits de communication qui illustreront la valeur de la recherche sur réseau aux Canadiens.

Durant l'année, on a échafaudé une stratégie de communication en vue d'accroître la visibilité de l'organisme auprès de la population d'utilisateurs. Pour cela on a fait ressortir la valeur fondamentale de CANARIE et l'impact notable qu'il a sur l'innovation au Canada en la favorisant. La stratégie de communication s'articulait aussi sur l'apport capital de CANARIE à la Stratégie S-T du gouvernement canadien.

Le Sommet 2009 organisé de concert avec Cybera, le RORE de l'Alberta, s'est avéré un des événements saillants de CANARIE. L'exercice d'une semaine s'est déroulé en octobre 2009 et a rassemblé un groupe international de développeurs, de fournisseurs, d'utilisateurs et d'autres personnes œuvrant à la fine pointe de leur domaine, qu'il s'agissait de réseautique, d'informatique en nuage ou répartie, ou des technologies d'informatique évoluées. L'événement était l'un des plus importants d'Amérique du Nord et a permis d'explorer les outils qui changent la manière dont les utilisateurs de la cyberinfrastructure innovent et intègrent leurs travaux. Près de 500 personnes du monde des affaires et du milieu universitaire de divers pays se sont rencontrés pour l'occasion.

Un des clous du Sommet a été le dévoilement du nouveau logo et de la version rajeunie du site Web. CANARIE a également pu mettre en relief le succès de son PPR en organisant un salon des plateformes sur réseau, avec démonstrations et de grandes affiches promotionnelles qui en décrivaient les buts et les résultats escomptés. Par la suite, l'équipe de plusieurs projets du PPR a noué des liens avec des chercheurs de l'étranger qui poursuivaient des travaux similaires, en vue d'examiner les synergies éventuelles.

Le rapport annuel de 2008-2009 (L'investissement et l'infrastructure au service de l'innovation) a été diffusé en juin 2009. CANARIE s'est fait mieux connaître par des communiqués de presse bien ciblés et diffusés en temps opportun. Quatorze ont été publiés durant l'année pour annoncer diverses choses, comme une amélioration de l'équipement, un relèvement de la capacité du réseau, des demandes de propositions pour l'innovation technologique ou l'extension du réseau.

Enfin, durant l'année, CANARIE a continué de rejoindre divers publics par le parrainage et par une participation active à de nombreux symposiums et colloques internationaux, nationaux et régionaux.

H. S'assurer que CANARIE est bien administré, fait preuve de transparence et rend tous les comptes voulus à Industrie Canada, conformément aux exigences de l'Accord de financement.

Pendant l'exercice 2009-2010, CANARIE a soumis les documents que voici à Industrie Canada : son plan d'activités pour 2010-2011, son rapport sur le rendement de 2008-2009 et son rapport de 2009 au Ministre, inclus avec le rapport annuel de l'organisme.

I. Initiative sur les TI vertes

Outre les objectifs énoncés dans son plan d'activités, le Conseil d'administration a approuvé le lancement d'un programme pilote sur les technologies de l'information « vertes » en janvier 2009. Ce programme a concouru à faire de CANARIE un chef de file mondial dans l'exploration de l'usage des réseaux optiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

CANARIE a annoncé qu'il débloquerait 2,4 millions de dollars pour financer quatre projets révolutionnaires dans le domaine des TI vertes. Ces projets devraient atténuer l'empreinte carbone des TIC et mesurer l'impact des TIC et de la cyberinfrastructure sur la consommation d'électricité par les universités. Le réseau GreenStar, une alliance de grandes entreprises canadiennes en TI, d'universités et de partenaires internationaux pilotée par l'École de technologie supérieure du Québec (ETS), à Montréal, a reçu la part du lion du programme. GreenStar obtiendra jusqu'à deux millions de dollars pour développer le premier réseau Internet au monde dont les nœuds seront totalement alimentés par l'énergie solaire et éolienne, tout en garantissant à ses utilisateurs la même fiabilité que l'Internet actuel.

3.0 Objectifs pour 2010-2011 et l'avenir rapproché

Voici les objectifs que CANARIE s'est fixés pour l'année 2010-2011 et les suivantes.

Les objectifs de 2010-2011 et ceux de la dernière année de la période visée par l'Accord de financement ont été énoncés pour la première fois dans le rapport de 2008 au Ministre.

- Acquérir le matériel ou les services réseau supplémentaires ou de remplacement indispensables à une gestion efficace du réseau principal.
- Administrer le « Programme d'extension des infrastructures » introduit en 2007 et élaborer, mettre en place et diriger un programme subséquent, s'il y a lieu.
- Gérer le « Programme de plateformes sur réseau » mis en place en 2007 et concevoir, implanter et administrer un programme subséquent au besoin.
- Tenir un *Forum des utilisateurs* annuel.
- Poursuivre le travail avec les RORE pour trouver les moyens qui leur permettront d'assumer et d'élargir leur rôle de co-exécuteur eu égard à certains aspects du mandat de CANARIE.
- Permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions stratégiques et de gouverner l'organisme par la tenue de réunions trimestrielles un peu partout au Canada.
- Créer des produits de communication qui illustreront la valeur de la recherche sur réseau aux Canadiens.
- S'assurer que CANARIE est bien administré, fait preuve de transparence et rend tous les comptes voulus à Industrie Canada, conformément aux exigences de l'Accord de financement.
- Aux objectifs initiaux de son plan d'activités, CANARIE a ajouté le lancement et l'administration d'un programme pilote sur les TI vertes.

4.0 Politiques, normes et procédures de CANARIE en matière d'investissement

La *stratégie* d'investissement de CANARIE est spécialement adaptée à la brièveté de la plupart des placements et aux contraintes en matière d'investissement énoncées dans sa Politique d'investissement et dans l'Accord de financement conclu avec Industrie Canada. Ces contraintes, bien qu'appropriées et nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, interdisent une gestion plus dynamique des placements.

Pour cette raison, au lieu d'une méthode de gestion agressive du portefeuille, CANARIE privilégie une stratégie qui consiste à « acheter et garder » des valeurs mobilières dans les conditions suivantes :

- dans la mesure du possible, les titres parvenus à maturité satisferont aux besoins en espèces prévus par l'organisme;
- les limites quantitatives applicables aux placements laisseront amplement de liquidités à CANARIE pour que l'organisme puisse répondre à ses besoins.

Par conséquent, il convient de garder un certain nombre de titres moins liquides. On valorisera le portefeuille en sortant de la « courbe des liquidités » chaque fois que la chose est réalisable;

- CANARIE ne gardera que des titres admissibles aux termes de sa *Politique d'investissement* (annexe 1). Pour plus de clarté, on déterminera l'admissibilité des placements au moment de leur achat. CANARIE ne sera pas tenu de se départir des valeurs mobilières qui deviennent inadmissibles après acquisition, mais favorisera (sous réserve de la situation du marché) la vente des valeurs qui le deviennent, advenant le cas où il faut s'en départir. (Lire le paragraphe 7 sur les liquidités de la Politique d'investissement.)

Dans ce contexte, la *Politique d'investissement* officielle de CANARIE adoptée par son Conseil d'administration et révisée durant l'année par son Comité de la vérification comptable et des placements est celle présentée à l'annexe 1.

5.0 Rémunération

Les membres du Conseil d'administration de CANARIE, y compris ceux qui le dirigent, tels le président, le vice-président et le trésorier, ne sont pas rémunérés. Le président et chef de direction de l'organisme touche un traitement qu'un expert-conseil indépendant ajuste périodiquement après comparaison du traitement de personnes occupant un poste similaire dans d'autres organismes. Le Comité (exécutif) des ressources humaines du Conseil d'administration supervise cette activité. Tous les autres membres du personnel de CANARIE sont classés en vertu d'un système structuré où chaque poste possède sa propre échelle salariale. Un expert-conseil indépendant actualise régulièrement les traitements par jeu de comparaisons avec d'autres organismes.

En 2009-2010, les postes dont l'échelle salariale dépassait 100 000 \$ et le nombre d'employés dans chaque catégorie étaient les suivants :

	Plancher	Plafond	Nombre d'employés
Président et chef de direction	175 922 \$	293 203 \$	1
Cadres supérieurs	113 096 \$	188 493 \$	4
Ingénieurs	78 554 \$	130 923 \$	2
Technologues	65 501 \$	109 169 \$	1

6.0 Projets admissibles, ventilation des fonds selon les dépenses et description des progrès réalisés

6.1 Programme d'extension des infrastructures (PEI)

Le PEI est un programme de 15 millions de dollars lancé en septembre 2007. Son objectif est de faciliter la création de prolongements au réseau canadien de la recherche et de l'éducation susceptibles d'étendre ou d'accélérer la recherche, de permettre des collaborations nationales et internationales, d'améliorer l'accès au savoir et de concourir au développement de la cyberinfrastructure et de la cyberscience au Canada. Plus précisément, il doit faciliter la connexion des laboratoires gouvernementaux, des établissements d'enseignement et d'autres installations. Durant l'année 2009-2010, 9 connexions ont ainsi été établies ou renouvelées pour un total de 56. Le tableau qui suit présente les particularités du programme et les dépenses qui s'y rattachent jusqu'au 31 mars 2010.

Connexions	Total
Ministères fédéraux	30
Laboratoires gouvernementaux	19
Établissements d'enseignement	6
Musées	1
Connexions actuelles	56
Année financière 2007-2008	2 920 161 \$
Année financière 2008-2009	9 142 210 \$
Année financière 2009-2010	1 141 923 \$
Total	13 204 294 \$

6.2 Programme de plateformes sur réseau (PPR)

Le PPR est un programme de 15 millions de dollars lancé en septembre 2007. Son objectif est de favoriser l'élaboration et la concrétisation de projets coopératifs qui accéléreront le développement de la cyberinfrastructure nationale et internationale ainsi que des plateformes cyberscientifiques, et de faciliter la participation à ces dernières. Tous les projets progressent vers la réalisation de leurs objectifs. Architectures et réseaux sont en voie de développement et d'exécution, 90 % des dépenses allant à la main-d'œuvre, aux sous-traitants et aux services rémunérés, 4 % aux démonstrations et aux ateliers, et les 6 % restants à l'équipement et aux matériaux. Tous les projets du PPR ont reçu des fonds en 2009-2010.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Engagement	Versé au 31 mars 2010
NEP 01 Science Studio	Université Western Ontario	\$ 1,700,102	\$ 1,212,059
NEP 02 Service Grid computing	Université de Victoria	500,542	354,273
NEP 10 Oceans 2.0	Université de Victoria	1,397,758	1,017,219
NEP 11 HSVO	Université Lakehead	2,043,489	1,426,624
NEP 12 GeoChronos	Cybera inc.	919,244	590,277
NEP 20 POKM	Université Dalhousie	1,719,151	603,378
NEP 21 CSSDP	Cybera inc.	1,123,586	763,941
NEP 34 CBRAIN	Université McGill	2,400,529	987,666
NEP 39 CANFAR	Université de Victoria	2,294,287	1,089,165
NEP 44 ONE ITS	Université de Regina	721,658	346,165
	Total	\$ 14,820,347	\$ 8,390,767

6.3 Programme de plateformes sur réseau v2 (PPR-2)

Le PPR-2 est un programme de 12 millions de dollars lancé en février 2009. Son objectif est de favoriser l'élaboration et la concrétisation de projets coopératifs qui accéléreront le développement de la cyberinfrastructure nationale et internationale ainsi que des plateformes cyberscientifiques, et de faciliter la participation à ces dernières. Tous les projets progressent vers la réalisation de leurs objectifs. Architectures et réseaux sont en voie de développement et d'exécution, 71 % des dépenses allant à la main-d'œuvre, aux sous-traitants et aux services rémunérés, 5 % aux démonstrations et aux ateliers, et les 24 % restants à l'équipement et aux matériaux. La part des fonds qui va à l'équipement est toujours plus importante au début d'un projet et devrait diminuer avec le temps. Neuf des dix projets du PPR-2 ont reçu des fonds en 2009-2010.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Engagement	Versé au 31 mars 2010
NEP 52 HEP Legacy Data	Université de Victoria	\$ 577,626	\$ 118,501
NEP 53 GBRAIN	Université McGill	1,843,500	48,142
NEP 54 Open Orchestra	Université McGill	927,649	71,551
NEP 59 CBRASS	Université de la C.-B.	926,592	49,490
NEP 61 CESWP	Cybera inc.	933,195	172,266
NEP 63 DR-NEP	Université de la C.-B.	1,507,749	-
NEP 64 ANISE	Université Western Ontario	1,164,600	135,301
NEP 66 GeoCENS	Cybera inc.	1,080,157	133,637
NEP 67 Data from the Deep	Université de Victoria	981,398	59,562
NEP 71 Cyber-SKA	University de Calgary	2,057,535	54,171
	Total	\$ 12,000,000	\$ 842,620

6.4 Programme de soutien des activités des RORE (PSAR)

Le PSAR est un programme de 2,5 millions de dollars lancé en février 2008. Son but est de dispenser des fonds afin d'aider les réseaux régionaux à engager plus de personnel ou à alléger leurs frais d'exploitation pour qu'ils concourent davantage à la réalisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement avec Industrie Canada. Tous les projets progressent vers la réalisation des objectifs du programme avec accentuation sur les innovations technologiques ou l'exploitation du réseau CANARIE.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Versé au 31 mars 2010
OR-01	BCnet	\$ 200,000	\$ 68,525
OR-02	Cybera	200,000	100,000
OR-03	SRnet	200,000	100,000
OR-04	MRnet	200,000	94,430
OR-05	ORANO	200,000	100,000
OR-06	RISQ	200,000	55,781
OR-07	NB-PEI	300,000	23,952
OR-09	ACORN NS	200,000	98,502
OR-10	ACORN NL	200,000	82,471
OR-11	Yukon	200,000	42,024
	Total	\$ 2,100,000	\$ 765,685

6.5 Programme de communications des RORE (PCR)

Le PRC est un programme de 250 000 \$ lancé en février 2008. Son but consiste à dispenser des fonds pour les projets de communication qui illustrent l'utilité des partenariats nationaux et régionaux au niveau des réseaux évolués, des technologies de réseautique ainsi que des applications et des services qui s'y rapportent. Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les projets financés dans le cadre de ce programme.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Versé au 31 mars 2010
OR-01	BCnet	\$ 30,400	\$ 30,392
OR-02	Cybera	34,900	34,900
OR-03	SRnet	21,000	21,000
OR-04	MRnet	20,000	20,000
OR-05	ORANO	33,300	33,300
OR-06	RISQ	26,600	25,800
OR-07	NB-PEI	25,000	-
OR-09	ACORN NS	20,900	8,852
OR-10	ACORN NL	18,600	4,171
OR-11	Yukon	800	-
	Total	\$ 231,500	\$ 178,415

6.6 Programme pilote sur les TI vertes

Ce programme de 3 millions de dollars a été lancé en juin 2009. Il a deux grands objectifs :

- i) illustrer la viabilité technique et la convivialité d'un réseau dont les serveurs seraient relocalisés dans des centres informatiques sans empreinte carbone et dont les nœuds seraient alimentés par des sources d'énergie renouvelables;
- ii) effectuer une analyse de rentabilisation de sites particuliers comme les universités afin d'établir si on pourrait se servir des crédits carbone pour financer la relocalisation des ordinateurs et des installations connexes dans des centres informatiques sans empreinte carbone.

On s'attend à ce que le Programme pilote sur les TI vertes engendre de nouvelles entreprises et de nouveaux champs de recherche au Canada tout en rehaussant les capacités de la cyberinfrastructure nationale.

La demande de propositions du Programme a donné lieu à 23 réponses et six maîtres d'œuvre ont été conviés à soumettre un projet détaillé. Un comité composé d'experts internationaux et de membres du conseil d'administration de CANARIE ont examiné le tout et recommandé les quatre projets énumérés dans le tableau ci-dessous. CANARIE œuvrera en étroite collaboration avec les équipes des projets retenus au cours des deux prochaines années pour s'assurer que les résultats sont diffusés et pour envisager les étapes subséquentes selon les résultats et l'impact du Programme

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Versé au 31 mars 2010
213	Université McGill	\$ 163,262	\$ -
216	Ecole de technologie supérieure	1,999,986	453,428
219	Institut international du développement durable	99,865	-
224	Université de la C.-B.	105,537	-
	Total	\$ 2,368,650	\$ 453,428

6.7 Programme d'infrastructure des RORE (PIR)

Le PIR est un programme de 15 millions de dollars lancé en mars 2009. Son but est d'aider financièrement les RORE à élargir davantage les capacités de leur réseau de recherche. Le tableau ci-dessous énumère les projets qui ont bénéficié des fonds du PIR en vue d'un agrandissement de l'infrastructure du réseau en 2009-2010.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Versé au 31 mars 2010
OR-01	BCnet	\$ 900,000	\$ -
OR-02	Cybera	121,687	114,061
OR-03	SRnet	238,350	238,350
OR-04	MRnet	1,458,185	1,248,227
OR-05	ORANO	4,800,000	-
OR-06	RISQ	2,865,630	1,351,477
OR-07	NB-PEI	-	-
OR-09	ACORN NS	1,500,000	1,322,269
OR-10	ACORN NL	419,970	24,208
OR-11	Yukon	-	-
	Total	\$ 12,303,822	\$ 4,298,592

6.8 Programme de communications des RORE v2 (PCR-2)

Ce programme de 200 000 \$ a été lancé en février 2010. Son objectif est de prolonger le financement des initiatives de communications des RORE qui démontrent l'utilité des partenariats nationaux et régionaux dans le domaine des réseaux évolués, des technologies de réseautique et des applications et services connexes. Les fonds seront alloués en 2010-2011 et en 2011-2012.

7.0 Critères de sélection des projets

Les critères servant à sélectionner les projets dans le cadre des programmes précités sont décrits aux annexes 2 à 9.

8.0 Sommaire des vérifications et des évaluations effectuées durant l'année

Aucune vérification ni évaluation n'a été effectuée cette année.

Annexe 1: Politique d'investissement

But

Ce document a pour but de mettre en place une politique qui répondra le mieux aux besoins et aux objectifs du portefeuille de placements du réseau CANet 5 de CANARIE, plus précisément de satisfaire aux exigences des paragraphes 5.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10 et 5.11 de l'Accord de financement conclu entre CANARIE inc. et Sa Majesté du chef du Canada le 28 mars 2007.

Tous les aspects de cette politique sont gouvernés par le principe de la gestion prudente (par. 5.1 de l'Accord de financement) et l'objectif principal des décisions relatives aux investissements est de préserver le capital pour permettre les déboursés ultérieurs nécessaires.

Cette politique a été réexaminée et sanctionnée le 24 août 2009.

Politique d'investissement

(1) Rendement à long terme et attentes

Les objectifs à long terme du portefeuille sont de deux sortes : a) procurer les fonds nécessaires aux dépenses de CANARIE et b) maximiser le rendement des placements acquis par CANARIE, dans le contexte de la stratégie et de la politique d'investissement adoptées par l'organisme.

(2) Cotation des titres

La cote des valeurs mobilières admissibles sera établie au moment de leur acquisition par CANARIE.

S'il y a lieu, l'émetteur mentionné inclura l'organisme qui dispense la garantie inconditionnelle.

La cote des valeurs mobilières s'appuiera sur celle d'au moins deux des quatre agences de cotation des titres que voici : Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard and Poors (S&P), Moody's et Fitch.

Pour le papier commercial et les autres placements à court terme :

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- i) R-1 (haute) de DBRS
- ii) A-1+ de S&P et obligations de l'émetteur cotées AAA par S&P
- iii) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aaa par Moody's
- iv) F-1+ de Fitch et obligations de l'émetteur cotées AAA par Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- i) R-1 (moyenne) de DBRS

- ii) A-1+ de S&P
- iii) F-1+ de Fitch
- iv) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aa par Moody's

Pour les obligations et les placements à plus long terme :

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AAA de DBRS
- ii) AAA de S&P
- iii) Aaa de Moody's
- iv) AAA de Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AA de DBRS
- ii) AA de S&P
- iii) Aa de Moody's
- iv) AA de Fitch

(3) Diversification du portefeuille, y compris plafonnement des investissements

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**un émetteur quelconque (ou de deux ou plus de ses sociétés affiliées)** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la cote correspondante, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement	aucun plafond	aucun plafond
Emprunts provinces / municipalités	10 % du portefeuille	10% du portefeuille
Titres municipaux	10% du portefeuille	10% du portefeuille
Autres titres admissibles	10% du portefeuille	10% du portefeuille

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**une catégorie quelconque** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la catégorie en question, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement*	30 % du portefeuille	aucun plafond
	(le portefeuille en inclura au moins 20 %)	
Emprunts provinces / municipalités	70 % du portefeuille**	mêmes 70%
Titres municipaux	70 % du portefeuille**	mêmes 70 %
Autres titres admissibles	70 % du portefeuille**	80 % du portefeuille

*Pour plus de clarté, l'expression « titres du gouvernement » désigne tous les titres émis ou garantis ou portant toute la crédibilité et le crédit du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial.

**La contrainte de 70 % s'applique à l'ensemble des titres AA.

(4) Répartition des actifs

Le portefeuille ne contiendra que des titres admissibles en tout temps (voir la partie 5 ci-dessous).

(5) Valeurs mobilières et activités boursières autorisées

CANARIE investira ses fonds dans des titres admissibles, c'est-à-dire des acceptations bancaires, des certificats de dépôt bancaires, du papier commercial, des obligations, des billets à ordre et des traites du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et des sociétés, des dépôts des institutions de dépôt, des effets de commerce ou des obligations à court terme au moins de cote AA, des titres adossés à des crédits immobiliers et à des créances immobilières avec flux groupés dont l'échéance ne dépasse pas mars 2012. Pour plus de certitude, CANARIE n'investira pas dans les produits dérivés, les échanges financiers, les options ni les marchés à terme.

Les titres acquis auront toujours au moins la cote AA.

Les titres seront libellés en devises canadiennes.

Deux signataires autorisés de CANARIE inc. pourront autoriser les placements définis dans la Politique d'investissement qui ne dépassent pas 500 000 \$ et arrivent à échéance dans les 100 jours, tandis que le président et chef de direction et le trésorier ou le directeur des finances pourront autoriser les placements de 500 000 \$ à 120 000 000 \$ d'une durée maximale de 365 jours. Les autres placements devront être approuvés par le Comité de la vérification comptable et des placements du Conseil d'administration. On signalera les détails des transactions au Comité de la vérification comptable et des placements par télécopieur ou par courriel, le jour où la transaction est autorisée, ou la date la plus pratique suivant celle-ci.

Les conseillers/gestionnaires en placements Shelly Lairar ou Tom Gougeon seront autorisés à recommander et à exécuter toutes les transactions boursières au nom de CANARIE inc. par le biais de BMO Nesbitt Burns inc. Ils signaleront les transactions à CANARIE inc. en incluant les détails confirmant ces dernières. Les transactions seront exécutées en toute connaissance des pouvoirs mentionnés ci-dessus.

(6) Titres et activités boursières prohibés

Les titres prohibés correspondent à ceux que n'autorise pas spécifiquement la présente politique.

(7) Liquidités

- a) Si on ignore le moment où les déboursés auront lieu, les fonds seront investis dans des titres arrivant à échéance dans un an ou moins.

- b) Advenant le cas où un déboursé ou une série de déboursés imprévus par CANARIE réduisent la valeur marchande globale du portefeuille, CANARIE prendra immédiatement des dispositions pour se conformer aux exigences de diversification du portefeuille (lire la partie 3 ci-dessus) dans les 60 jours suivant la date où la situation se présente. En aucune circonstance, CANARIE ne devra rester plus de 90 jours consécutifs dans l'incapacité de se conformer aux exigences de diversification énoncées à la partie 3.

(8) Gestion du risque

Le but du portefeuille de placements de CANARIE est de produire un revenu d'investissement jusqu'à ce que CANARIE ait besoin des fonds pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, les risques principaux concernent la liquidité des titres et la préservation du capital. Ces risques et les mesures adoptées pour les gérer sont spécifiquement traités dans la politique et la stratégie d'investissement de CANARIE. Outre les contraintes qu'imposent ces documents, plusieurs mécanismes ont été instaurés pour garantir une meilleure gestion des risques.

- Chaque semaine, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit un rapport de la direction de CANARIE lui indiquant les besoins de liquidités à court terme. Le conseiller/gestionnaire compare ces besoins à la liste de placements parvenant à échéance et prend les mesures nécessaires.
- Chaque année, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit les prévisions à long terme de CANARIE concernant les liquidités. Il compare ces prévisions à la liste des placements de longue durée. Après comparaison, le conseiller/gestionnaire prend des mesures correctrices, s'il y a lieu de le faire. Signalons que, dans ce cas, les mesures peuvent s'étaler sur une période plus ou moins longue.
- Chaque trimestre, le conseiller/gestionnaire en placements examine la cote des titres du portefeuille, l'idée étant d'avertir rapidement CANARIE si un problème se profile au niveau du capital.
- Trimestriellement (ou plus souvent, s'il y a lieu), le conseiller/gestionnaire en placements signale les questions liées au portefeuille. Il peut s'agir de difficultés concernant le respect des consignes de diversification ou d'une situation susceptible de mettre le capital en péril, avec les correctifs suggérés.

(9) Prêt d'espèces ou de valeurs mobilières

Un tel prêt est interdit.

(10) Évaluation du rendement et surveillance

Le rendement sera d'abord évalué en fonction de l'objectif principal, qui est de préserver les investissements, puis d'après la capacité du portefeuille de satisfaire aux besoins de déboursés. Après ces considérations viendra le rendement des placements proprement dit. On évaluera ce dernier en permanence, en signalant le rendement des nouveaux investissements et des réinvestissements d'après la courbe de rendement des titres Canada (rendement des obligations du gouvernement canadien de même durée). On accordera moins d'attention aux comparaisons annuelles avec le rendement d'autres gestionnaires de portefeuilles, à moins qu'ils soient assujettis à des contraintes analogues.

(11) Actualisation

La Politique d'investissement sera examinée au moins une fois par année.

Annexe 2 : Critères de sélection du Programme d'extension des infrastructures

Avant de décider quelles installations seront connectées au réseau, surtout lorsque pareille décision suppose l'aménagement de fibres neuves, CANARIE tiendra compte de divers facteurs tels le coût, l'utilité des recherches et la synergie avec d'autres programmes. En dernière analyse, CANARIE prendra en compte la mesure dans laquelle chaque élément d'un plan d'extension concourt à la réalisation des objectifs définis dans l'Accord de financement conclu avec Industrie Canada.

S'il y a lieu, les projets seront examinés avec le personnel technique des RORE afin d'identifier les synergies possibles selon les besoins d'agrandissement du réseau des RORE.

Une fois que les projets auront été classés par ordre de priorité, CANARIE émettra une ou plusieurs demandes de propositions à l'intention des compagnies de télécommunications, des installateurs de fibres optiques et d'autres intéressés en vue d'établir le coût du projet et éventuellement d'assurer la connexion souhaitée. On privilégiera l'installation de fibres neuves. Si une telle solution s'avère d'un coût prohibitif ou est peu pratique, on envisagera l'achat de fibres existantes ou des services gérés.

L'érection et l'acquisition de réseaux de fibres optiques étant un processus aussi onéreux que laborieux, plusieurs mois pourraient s'écouler avant qu'on établisse la liste définitive des installations qui seront raccordées. Enfin, les problèmes de servitudes de passage et d'accès au bâtiment pourraient interdire la connexion d'un bâtiment donné.

Annexe 3 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau

Les projets financés dans le cadre du Programme de plateformes sur réseau seront sélectionnés d'après leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées selon deux séries de critères : obligatoires et souhaitables. Lors de la première étape, l'évaluation de l'expression d'intérêt d'après ces critères déterminera qui sera invité à soumettre une proposition détaillée, sur laquelle se fondera la décision de financer ou pas le projet. Les projets qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ou qui n'y répondent pas de manière satisfaisante ne seront pas retenus.

Les projets doivent obligatoirement respecter les critères que voici pour passer à la deuxième étape de la ronde d'évaluation :

- i) Le projet innove.
- ii) Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii) Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv) Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE.
- v) Le projet répond aux besoins précis des utilisateurs et rassemble les intervenants nécessaires pour identifier ces besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement particulières envisagées.
- vi) Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vii) Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- viii) Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- ix) Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.

Les projets présentés dans le cadre du Programme de plateformes sur réseau de CANARIE devraient aussi satisfaire à un nombre sensible des critères souhaitables que voici :

- i) Le projet devrait s'attaquer à des difficultés et à des obstacles majeurs, d'envergure, de portée et d'importance éventuellement nationales, soit « verticaux », c'est-à-dire dans un domaine de recherche particulier, soit « horizontaux », c'est-à-dire touchant plusieurs domaines.
- ii) Le projet devrait impliquer plusieurs collaborateurs d'institutions ou d'installations du Canada entier, ou s'inscrire dans une collaboration internationale.
- iii) Les participants devraient s'engager dans le projet, ainsi que l'illustreront leurs contributions en la matière.
- iv) Le projet devrait favoriser l'intégration et l'usage en commun de divers instruments, bases de données et installations de calcul.
- v) Le projet devrait inclure la transmission d'une importante quantité de données ou exercer d'autres demandes appréciables sur l'infrastructure sous-jacente du réseau.
- vi) Le demandeur devrait bien connaître les services Web, les grilles, le Web 2.0 ou les architectures orientées services et leur application à l'intégration et à l'usage collectif des ressources qui composent la plateforme.
- vii) Le domaine de recherche ou la communauté d'intérêt visés par le projet devraient figurer parmi les forces du Canada.

- viii) Le projet devrait avoir des retombées bénéfiques sur les activités relatives à d'autres plateformes sur réseau instaurées dans d'autres disciplines ou par d'autres groupes d'intérêt.

Les projets seront évalués d'après les critères souhaitables, les objectifs de CANARIE définis dans l'Accord de financement d'Industrie Canada et les critères obligatoires qui précèdent, ainsi que la mesure dans laquelle ils les satisfont, au-delà du minimum établi.

Annexe 4 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau v2

Les projets financés dans le cadre du deuxième volet du Programme de plateformes sur réseau (PPR-2) seront sélectionnés d'après leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées selon deux jeux de critères : des critères obligatoires et la capacité de concourir à la réalisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement actuel avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions d'après ces critères déterminera quels projets seront ou pas financés par CANARIE. Les projets qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ou qui n'y répondent pas de manière satisfaisante ne seront pas retenus.

Les projets doivent **obligatoirement** respecter les critères que voici :

- i. Le projet innove.
- ii. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv. Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE.
- v. Le projet répond aux besoins précis des utilisateurs et rassemble les intervenants voulus pour identifier ces besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement particulières envisagées.
- vi. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vii. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- viii. Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- ix. Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.
- x. Le projet RECOURRA au réseau CANARIE.

Les projets présentés dans le cadre du PPR-2 de CANARIE devraient aussi concourir dans une certaine mesure à la réalisation des objectifs de CANARIE énoncés dans son accord de financement. En ce qui concerne l'innovation technologique, ces objectifs sont les suivants :

- i. élaborer, illustrer et appliquer les technologies de la prochaine génération afin de faire progresser le réseau CANARIE pour qu'il devienne un réseau de recherche de pointe;
- ii. mettre au point les interfaces et les outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple des ressources du réseau;
- iii. élaborer des interfaces, des applications et des outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple et mieux intégrée du matériel et des ressources répartis;
- iv. consolider la position du Canada comme chef de file reconnu dans le développement et l'exploitation des réseaux de recherche évolués.

Les projets seront évalués d'après les critères qui précèdent, les objectifs généraux de CANARIE définis dans l'Accord de financement d'Industrie Canada et les objectifs spécifiques à l'innovation technologique énumérés plus haut.

Annexe 5 : Critères de sélection du Programme de soutien des activités des RORE

Les dépenses décrites dans les propositions relatives au Programme de soutien des activités des RORE devraient contribuer à la réalisation des objectifs définis dans l'accord financier conclu entre CANARIE et Industrie Canada. Ces objectifs sont les suivants.

Exploitation du réseau : poursuivre l'exploitation du réseau CANet, élément indispensable de l'infrastructure scientifique, et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre les capacités d'un réseau évolué à la disposition d'un plus grand nombre d'éléments du secteur de la recherche et du milieu de l'éducation canadiens;
- rehausser les capacités du réseau en fonction de la demande;
- étendre l'accès au réseau et en accroître l'utilisation par des organisations réelles et virtuelles, conformément aux contraintes d'usage du réseau;
- amener le Canada à participer davantage aux projets internationaux de coopération en réseautique et dans les domaines connexes.

Innovation technologique : élaborer, illustrer et appliquer les technologies de la prochaine génération afin de faire progresser le réseau CANARIE pour qu'il devienne un réseau de recherche de pointe et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre au point les interfaces et les outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple des ressources du réseau;
- élaborer des interfaces, des applications et des outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple et mieux intégrée du matériel et des ressources répartis;
- consolider la position du Canada comme chef de file reconnu dans le développement et l'exploitation des réseaux de recherche évolués.

CANARIE a défini des « indicateurs de rendement » (IR) qui serviront à établir le succès des activités entreprises avec les fonds dispensés dans le cadre de ce programme.

IR-1 : Fonctionnement du réseau (connectivité)

- Nombre d'institutions nouvellement raccordées, y compris nombre de chercheurs et d'autres utilisateurs dans chaque institution
- Hausse de la capacité du réseau en pour cent
- Hausse de l'utilisation du réseau en pour cent

IR-2 : Innovation technologique

- Exemples de l'usage du réseau par des chercheurs et des éducateurs considérés comme des sommités mondiales dans leur domaine
- Exemples de technologies de la prochaine génération, de leur utilisation et de leur utilité (économie, société, qualité de vie)

Annexe 6 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE

Voici les critères de sélection du Programme de communications des RORE.

- i. Les objectifs des activités de communications devraient épouser les objectifs définis dans l'accord de financement conclu par CANARIE avec Industrie Canada en faisant mieux connaître les possibilités des réseaux de pointe, en favorisant la collaboration et en illustrant aux chercheurs ainsi qu'aux institutions scientifiques l'utilité des réseaux évolués.
- ii. CANARIE devrait participer à la conception des activités et à leur déroulement.
- iii. Les subventions nominales devraient se conformer à la liste sanctionnée par le Comité du marketing et des communications.

Au sujet du troisième critère, le Comité a dressé la liste de référence que voici :

- congrès annuel du RORE – une fois par année, jusqu'à concurrence de 7 500 \$
- journées sur les réseaux de pointe tenues en tandem avec une université, un institut de recherche ou un laboratoire de R-D – maximum trois par année à raison de 800 \$ à chaque occasion
- sondages auprès des chercheurs – jusqu'à 10 000 \$ annuellement
- activités de sensibilisation et de vulgarisation mettant en relief les liens avec le réseau évolué de CANARIE – jusqu'à 7 500 \$ par année

Le Comité examinera et traitera les projets spéciaux un à un.

CANARIE a défini des « indicateurs de rendement » (IR) qui serviront à établir le succès des activités entreprises avec les fonds dispensés dans le cadre de ce programme :

IR-1 : Fonctionnement du réseau (connectivité)

- Meilleure reconnaissance de l'appellation CANARIE et des capacités du réseau CANARIE par les membres des RORE
- Satisfaction des utilisateurs eu égard à la capacité et à l'accessibilité du réseau
- Activités de marketing et d'éducation à l'intention des utilisateurs potentiels

IR-2 : Innovation technologique

- Nombre et qualité des démonstrations recourant aux capacités du réseau CANARIE
- Plus grande collaboration aux échelons local, régional, national et international

Les RORE pourront élaborer d'autres indicateurs de rendement en consultation avec CANARIE.

Annexe 7 : Critères du Programme pilote sur les TI vertes

Les critères de sélection du Programme pilote sur les TI vertes sont les suivants.

- i) Illustrer la viabilité technique et la convivialité d'un réseau dont l'architecture inclurait la relocalisation des serveurs dans des centres de données sans empreinte carbone et le déploiement de nœuds alimentés par des sources d'énergie renouvelables.
- ii) Monter un dossier pour des sites individuels, telles les universités, où les crédits carbone pourraient servir à financer la relocalisation des ordinateurs et des installations connexes dans un centre de calcul carbone neutre.

On s'attend à ce que le Programme pilote sur les TI vertes ouvre la porte à de nouvelles possibilités commerciales et scientifiques au Canada, tout en rehaussant les capacités de la cyberinfrastructure nationale.

Les projets financés dans le cadre du Programme pilote sur les TI vertes seront sélectionnés en fonction de leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées à la lumière de deux jeux de critères : i) les critères obligatoires énoncés plus bas et ii) la mesure dans laquelle le projet concourt à la réalisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement actuel avec Industrie Canada, et des objectifs du Programme pilote sur les TI vertes mentionnés plus haut. Le choix d'un projet dépendra de son évaluation en regard des deux jeux de critères précités.

Au moment d'évaluer les propositions, on tiendra également compte de la contribution d'autres sources au financement et de la mesure dans laquelle d'autres avenues ont été explorées et concourront au financement du projet en vue d'établir quelles propositions ont le plus de mérite.

Les projets doivent **obligatoirement** respecter les critères que voici :

- i. Le projet innove.
- ii. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv. Le projet rassemble les intervenants voulus pour identifier les besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement envisagées.
- v. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vi. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- vii. Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- viii. Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.
- ix. Le projet recourt au réseau CANARIE.

Annexe 8 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE

Les projets financés dans le cadre du Programme d'infrastructure des RORE (PIR) seront sélectionnés aux termes d'un concours. Toutes les propositions seront examinées en regard des critères obligatoires, des critères d'évaluation et de la manière dont le projet concourt à la réalisation des objectifs de CANARIE énoncés dans l'accord de financement que celui-ci a conclu avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions d'après ces critères déterminera si un projet sera financé ou pas par CANARIE. Les projets qui ne respectent pas ces critères ou qui ne les respectent pas d'une manière acceptable seront rejetés.

Voici les critères qui serviront à évaluer les propositions reçues.

Critères obligatoires en vertu de l'Accord de financement de CANARIE

- i. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- ii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iii. Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE;
- iv. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- v. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- vi. Le projet ne pourrait aboutir ou se terminer en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.

Critères d'évaluation

- i. Identifier les applications sur réseau qu'activera l'extension d'infrastructure envisagée.
- ii. Identifier ou montrer clairement la demande de connectivité.
- iii. Caractériser la compatibilité du projet avec le réseau sur le plan de l'architecture ou de la technique.
- iv. Définir la nature des services réseau visés par le projet.
- v. Indiquer en détail les coûts du projet.
- vi. Préciser la contribution du demandeur et des autres organismes au projet.
- vii. Indiquer comment le projet ajoutera à la fiabilité, à la redondance ou à la disponibilité du réseau CANARIE.
- viii. Expliquer comment le projet répondra aux besoins du RORE ou de ses utilisateurs.
- ix. Expliquer comment le projet concourra à la réalisation des objectifs du RORE énoncés dans le plan stratégique de ce dernier.

Les projets seront évalués en fonction des critères qui précèdent ainsi que de la liste complète des objectifs de CANARIE, énoncés dans l'accord de financement qu'il a conclu avec Industrie Canada.

Annexe 9 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE v2

Voici les critères de sélection du deuxième volet du Programme de communications des RORE (PRI-2).

- i) Les activités de communication devraient concourir à la réalisation des objectifs énoncés dans l'accord de financement entre CANARIE et Industrie Canada en faisant mieux ressortir les possibilités des réseaux évolués, en incitant à la collaboration et en illustrant l'utilité des réseaux de pointe aux chercheurs et aux institutions.
- ii) CANARIE devrait participer à la conception des activités qui seront financées et y participer.
- iii) La documentation écrite inclura le logo de CANARIE et la mention « Le <nom du RORE> remercie CANARIE inc., le réseau évolué de recherche et d'innovation du Canada, pour son aide financière, son soutien technique et son appui à l'innovation. »
- iv) Parallèlement, le RORE soulignera l'aide reçue de CANARIE sur son site Web.
- v) Le logo de CANARIE apparaîtra sur le site Web du RORE (on trouvera ce logo sur le site Web de CANARIE, à la page « Salle de nouvelles », sous l'onglet « Dossier de presse »).
- vi) Le site Web du RORE inclura un hyperlien menant au site Web de CANARIE.
- vii) CANARIE sera tenu au courant des séances et des ateliers organisés grâce à l'aide financière dispensée et y sera invité.
- viii) On signalera toutes les activités pertinentes de relations avec les médias à CANARIE, qui sera convié à y participer.
- ix) Le RORE enverra à CANARIE un exemplaire du matériel promotionnel écrit, des documents connexes, des communiqués de presse et de toute couverture dans les médias pour aider l'organisme à surveiller l'usage de son logo et de son image dans le cadre des activités du RORE.
- x) Les subventions nominales devraient se conformer à la liste de référence établie.

Au sujet du critère x, CANARIE a dressé la liste de référence que voici :

- congrès annuel du RORE – une fois par année, jusqu'à concurrence de 7 500 \$;
- journées sur les réseaux de pointe tenues en tandem avec une université, un institut de recherche ou un laboratoire de R-D – maximum trois par année à raison de 800 \$ à chaque occasion;
- sondages auprès des chercheurs – jusqu'à 10 000 \$ annuellement;
- activités de sensibilisation et de vulgarisation mettant en relief les liens avec le réseau évolué de CANARIE – jusqu'à 7 500 \$ par année.
- CANARIE examinera les initiatives spéciales qui pourraient être envisagées séparément.

CANARIE a défini des « indicateurs de rendement » (IR) qui serviront à établir le succès des activités entreprises avec les fonds dispensés dans le cadre de ce programme :

IR-1 : Fonctionnement du réseau (connectivité)

- Meilleure reconnaissance de l'appellation CANARIE et des capacités du réseau CANARIE par les membres des RORE
- Satisfaction des utilisateurs eu égard à la capacité et à l'accessibilité du réseau
- Activités de marketing et d'éducation à l'intention des utilisateurs potentiels

IR-2 : Innovation technologique

- Nombre et qualité des démonstrations recourant aux capacités du réseau CANARIE
- Plus grande collaboration aux échelons local, régional, national et international

Les RORE pourront élaborer d'autres indicateurs de rendement en consultation avec CANARIE.

**CANARIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2010**

CANARIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2010

RUBRIQUE	PAGE
Rapport des vérificateurs	1
Bilan	2 - 3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats de fonctionnement	5
Annexe à l'état des résultats de fonctionnement	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 19

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
CANARIE inc.

Nous avons vérifié le bilan de CANARIE inc. au 31 mars 2010, ainsi que l'évolution de l'actif net, des opérations et des mouvements de trésorerie pour l'année qui s'est terminée à cette date. Ces états financiers demeurent la responsabilité de la direction de l'organisme. La nôtre se résume à exprimer un avis sur leur nature, d'après les résultats de notre vérification.

La vérification s'est effectuée dans le respect des normes de vérification comptable généralement acceptées au Canada. Ces normes exigent que l'on prépare puis effectue une vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable qu'aucune inexactitude matérielle ne fausse les états financiers. Un tel exercice suppose l'examen, par sondage, des preuves qui étayent les montants et les divulgations des états financiers. La vérification prévoit aussi une évaluation des principes de comptabilité employés et des principales estimations formulées par la direction, de même qu'une évaluation de la présentation générale du document.

À notre avis, ces états financiers présentent avec justesse la situation financière de CANARIE inc. au 31 mars 2010, dans tous ses aspects matériels, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie pour l'année qui s'est terminée à cette date, en conformité avec les principes de comptabilité généralement reconnus au Canada. Comme le requiert la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que, selon nous, ces principes ont été appliqués d'une manière cohérente avec l'année antérieure, après l'effet rétroactif attribuable au changement des politiques comptables expliqué à la note 3 des états financiers.

KRIENS~LAROSE, LLP

**Comptables agréés
Comptable publics agréés**

Toronto, Canada
Le 21 mai 2010

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 511 757	1 667 464
Placements à court terme	48 962 782	35 790 223
Comptes clients	156 308	65 871
Charges payées d'avance	13 491	-
Contrats de service à court terme de CANet	5 313 176	4 513 730
	55 957 514	42 037 288
DÉPÔT POUR LOYER PAYÉ D'AVANCE	36 500	-
DÉPÔT POUR CANET 4 (note 4)	363 796	375 000
CONTRATS DE SERVICE À LONG TERME DE CANETS	5 321 812	9 024 060
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	574 026	575 000
IMMOBILISATIONS		
Fonctionnement (note 6)	381 123	51 220
CANet 4 (note 7)	6 599 237	10 761 389
CANet 5 (note 8)	2 584 784	2 907 573
	71 818 792	65 731 530

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes clients et charges à payer	7 956 820	2 801 618
Contributions reportées de CAnet 5 (note 10)	48 254 841	43 227 294
	56 211 661	46 028 912
CONTRIBUTIONS REPORTÉES DE CANET 4 (note 11)	363 796	375 000
CONTRIBUTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS		
Fonctionnement (CAnet 5) (note 9)	296 347	51 220
CAnet 4 (note 11)	6 599 237	10 761 389
CAnet 5 (note 10)	2 584 784	2 907 573
	66 055 825	60 124 094
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	1 371 647	1 397 934
AFFECTÉ AU FONDS DE REDEVANCES (note 12)	2 157 805	1 975 987
AFFECTÉ À LA CLÔTURE DES ACTIVITÉS (note 12)	2 233 515	2 233 515
	5 762 967	5 607 436
	71 818 792	65 731 530

Engagements (note 13)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, Administrateur _____, Administrateur

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	1 397 934	1 129 817
Changement rétroactif des méthodes comptables (note 3)	-	39 135
Correction rétroactive de l'inexactitude (note 4)	-	(39 136)
<i>Solde, début de l'exercice, après rectification</i>	1 397 934	1 129 816
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice (note 4)	155 531	1 202 757
Imputation des revenus de placements au Fonds de redevances	(7 919)	(47 747)
Transfert à l'actif net affecté – Fonds de redevances	(242 375)	(886 892)
Transfert à l'actif net affecté – Fonds de redevances	68 476	-
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	1 371 647	1 397 934
ACTIF NET AFFECTÉ – FONDS DE REDEVANCES		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	1 975 987	1 041 348
Transfert net de l'actif net non affecté	173 899	886 892
Imputation des revenus de placements	7 919	47 747
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	2 157 805	1 975 987
ACTIF NET AFFECTÉ – CLÔTURE DES ACTIVITÉS		
<i>Solde, début et fin de l'exercice</i>	2 233 515	2 233 515

CANARIE INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2010

Page 5

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
REVENUS		
Contributions - CAnet 5 (note 10)	23 310 685	11 588 234
Contributions - CAnet 4 (note 11)	4 173 356	4 435 540
Redevances	242 375	886 892
Cotisations	160 000	205 000
Autre (annexe I)	39 608	261 330
	27 926 024	17 376 996
DÉPENSES		
CAnet 5 (annexe II)	23 310 685	11 588 234
CAnet 4 (annexe III)	4 173 356	4 435 540
Fonctionnement (annexe IV)	217 976	150 465
Programmes – Fonds de redevances	68 476	-
	27 770 493	16 174 239
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES POUR L'EXERCICE	155 531	1 202 757

**ANNEXE À L'ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2010**

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
ANNEXE I – AUTRES REVENUS		
Placements et autres revenus	233 994	365 560
Dépenses encourues pour le projet Calcul Canada	(194 386)	(104 230)
	39 608	261 330
ANNEXE II - CAnet 5		
Charges directes	18 373 025	8 001 652
Fonctionnement	3 893 725	2 934 199
Amortissement	1 043 935	652 383
	23,310,685	11,588,234
ANNEXE III - CAnet 4		
Amortissement	4 162 152	4 435 540
Charges directes	11 204 -	
	4 173 356	4 435 540

**ANNEXE À L'ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2010**

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
ANNEXE IV – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages	2 320 499	1 900 900
Sous-traitants	474 005	234 679
Déplacements	265 953	188 675
Locaux	253 453	274 020
Conférences et comités	147 591	81 026
Matériel et maintenance	96 275	28 425
Promotion	85 595	81 060
Téléphone et réseau	58 272	65 528
Réunions du Conseil	51 099	44 376
Honoraires professionnels	50 480	59 045
Traduction et révision linguistique	31 038	21 468
Assurance	28 364	29 624
Divers	18 973	13 861
Cotisations	16 498	11 117
Papeterie et impression	10 030	3 149
Formation et perfectionnement	7 861	6 975
Poste et messagerie	5 251	4 438
Frais bancaires et intérêts	4 657	5 671
Perte sur l'aliénation des immobilisations	673	-
Amortissement	185 134	30 627
	4 111 701	3 084 664
Moins imputation aux projets CAnet 5 (note 4)	3 893 725	2 934 199
	217 976	150 465

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2010

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
ENCAISSE VENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Contributions à CANet 5	28 000 000	28 000 000
Redevances	242 375	886 892
Cotisations	160 000	205 000
Revenus de placements - fonctionnement	39 608	166 500
Revenus de placements - programmes	146 482	740 043
Dépenses de fonctionnement	(4 050 228)	(2 976 417)
Dépenses liées aux programmes	(10 398 123)	(18 934 329)
	14 140 114	8 087 689
ENCAISSE VENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(516 205)	(42 712)
Acquisition des immobilisations de CANet 5	(721 146)	(2 272 461)
Produit de la vente des immobilisations de CANet 4	114 089	286 790
	(1 123 262)	(2 028 383)
Évolution de l'encaisse et des placements à court terme	13 016 852	6 059 306
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	37 457 687	31 398 381
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	50 474 539	37 457 687
Répartition de l'encaisse et des placements à court terme :		
Encaisse	1 511 757	1 667 464
Placements à court terme	48 962 782	35 790 223
	50 474 539	37 457 687

1. VOCATION DE L'ORGANISME

La société CANARIE inc. a été constituée en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions le 5 mars 1993 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. CANARIE inc. a pour objectif de soutenir le développement de l'infrastructure des communications pour un Canada axé sur le savoir.

En tant que société vouée exclusivement à la recherche scientifique et au développement expérimental ainsi qu'à leur promotion, CANARIE inc. n'est pas tenu de verser un impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de l'organisme respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. Leur base d'application est conforme à celle de l'an dernier. Sont décrites ci-après les conventions jugées particulièrement importantes.

Présentation

Les conventions comptables de l'organisme respectent les principes de comptabilité qui s'appliquent à la continuité de l'exploitation. Dans le cas de CANARIE inc., la continuité de l'exploitation dépend de l'obtention de fonds suffisants d'Industrie Canada pour assurer le fonctionnement de l'organisme.

Placements

Les placements sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur, les pertes et les profits latents étant inclus dans l'état des résultats de fonctionnement pour l'exercice.

La valeur des titres de placement négociés sur le marché est évaluée en fonction des derniers cours acheteurs. Les transactions sont comptabilisées à la date du règlement, et le coût des transactions est comptabilisé dans les dépenses au moment de la transaction.

Le produit financier, qui comprend l'intérêt ainsi que les pertes et les profits latents et réalisés, apparaît sous la forme « autre revenu » dans l'état des résultats quand il se rapporte à l'actif net non affecté ou à l'actif net affecté à l'interne.

Les revenus de placements (définis ci-dessus) des fonds affectés à l'externe apparaissent sous la forme « contributions reportées » dans le bilan, comme le requiert l'accord de financement.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile de l'élément d'actif, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Réfection des locaux	3 ans

Immobilisations et amortissement - CANet 4 et CANet 5

Le matériel d'exploitation servant d'épine dorsale aux réseaux CANet 4 et CANet 5 est inscrit au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile de l'élément d'actif pour l'organisme. CANARIE inc. peut prolonger cette durée de vie utile au-delà du 31 mars 2012.

Actif à long terme

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût moins l'amortissement cumulé. Si des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, on procèdera à une vérification en additionnant la valeur non actualisée estimée des flux de trésorerie éventuels liés aux activités et la valeur résiduelle calculée, puis en comparant cette somme à la valeur comptable. Si la somme est inférieure à la valeur comptable d'un actif donné, on constatera une dépréciation. Au 31 mars 2009, rien n'indiquait qu'on ne pourrait recouvrer la valeur comptable des immobilisations.

Contributions reportées

Les contributions reportées correspondent (1) aux montants reçus avant la période prévue pour les contributions, (2) aux montants reçus au titre des contrats de service s'étendant dans une période ultérieure, (3) aux montants reçus pour l'acquisition d'immobilisations utiles au projet et (4) aux montants reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations par l'organisme.

Comptabilisation des revenus

L'organisme utilise la méthode du report pour les contributions. Les sommes affectées sont inscrites comme un revenu dans l'exercice où les dépenses connexes sont prises en compte. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que revenu au moment du versement ou du versement prévu, si on peut raisonnablement en déterminer le montant et si on a suffisamment de certitude eu égard à leur versement.

Les contributions liées aux immobilisations de CANet 4 et de CANet 5 sont reportées et calculées comme un revenu dans le même exercice où sont comptabilisées les déductions relatives à l'amortissement des immobilisations de CANet 4 and de CANet 5.

Suite...

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à établir des prévisions et des hypothèses qui se répercutent sur le montant d'actif et de passif déclaré, sur la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de production des états financiers ainsi que sur le montant des revenus et dépenses constatés pendant la période de déclaration. Ces estimations sont révisées périodiquement et les rajustements, quand ils s'avèrent nécessaires, apparaissent dans les gains de la période où on en fait la constatation.

Dons de biens et de services

Tout au long de l'exercice, des personnes ont fourni des services à titre bénévole (par exemple, don de temps et déplacements des membres du conseil et des comités). De tels services n'étant pas normalement achetés par l'organisme, et face à la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les dons de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Instruments financiers

Les autres instruments financiers comprennent les comptes clients, ainsi que les comptes fournisseurs et les charges à payer. Ils sont d'abord inscrits à leur juste valeur puis comptabilisés à la fraction amortie du coût.

Publications à venir en comptabilité

En décembre 2009, le Conseil des normes comptables a dévoilé de nouvelles normes comptables spécifiquement à l'intention des entreprises à capital fermé. Ces normes, auxquelles s'ajouteront des lignes directrices pour les organismes sans but lucratif, s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les organismes sans but lucratif auront la possibilité de choisir les normes qu'ils souhaitent appliquer, c'est-à-dire les nouvelles normes applicables aux entreprises à capital fermé assorties des circonstances propres aux organismes sans but lucratif, les Normes internationales d'information financière ou les normes antérieures à l'adoption des nouvelles.

CANARIE inc. évaluera les différentes options qui lui sont offertes et fixera son choix en fonction des résultats de cette évaluation.

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Placement de l'actif net dans des immobilisations

Le 1^{er} avril 2009, CANARIE inc. a adopté rétroactivement les modifications apportées par l'ICCA aux recommandations du chapitre 4400 de son manuel concernant la présentation des états financiers des organismes sans but lucratif. Ces changements abolissaient l'obligation de divulguer séparément la part de l'actif net investie dans les immobilisations. L'organisme a adopté les recommandations apparaissant au chapitre 1506 du manuel de l'ICCA eu égard à la modification des conventions comptables, en les appliquant rétroactivement. En conséquence, la part de l'actif net investie dans les immobilisations totalisant 51 220 \$ (39 135 \$ en 2009) qui, auparavant, était inscrite séparément dans l'état de l'évolution de l'actif net a été reportée dans l'actif net non affecté.

Gestion des capitaux

Le chapitre 1535 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) stipule qu'il faut i) divulguer les objectifs de l'entité, ses politiques et les méthodes qu'elle emploie pour gérer les capitaux, ii) fournir des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme des capitaux, iii) indiquer si l'entité s'est conformée ou pas à des besoins de capitaux et iv) si ce n'est pas le cas, en décrire les conséquences. L'organisme a divulgué l'information que recommande ce nouveau chapitre du manuel à la note 16 des états financiers.

4. CORRECTION DES INEXACTITUDES

Dépôt de CANet 4

En mars 2007, des paiements ont été effectués en fonction des cotisations et des taxes prévues au titre des ententes pour l'usage de la fibre noire, dans l'ouest du Canada. Les paiements anticipés sur les engagements relatifs aux cotisations et aux taxes applicables jusqu'en 2018 ont été actualisés et amortis. Les montants ont été reclassés rétroactivement, ce qui a eu pour conséquence d'accroître l'actif de CANet 4 payé d'avance au 1^{er} avril 2008 de 375 000 \$ et d'augmenter les contributions reportées correspondantes d'une somme équivalente. D'autres part, on a réduit les contributions et les dépenses de CANet 4 de 75 000 \$ dans l'état des résultats de fonctionnement de 2009 afin de corriger l'inexactitude relative à l'amortissement du dépôt.

Le solde payé d'avance diminuera à mesure que seront facturées les cotisations. Une cotisation de 11 203 \$ a été inscrite à l'exercice actuel (note 11). Au 31 mars 2010, le montant payé d'avance se soldait à 363 796 \$ (375 000 \$ en 2009). La partie inutilisée à l'échéance sera remboursée.

4. CORRECTION DES INEXACTITUDES (suite)

Financement des immobilisations de l'organisme

Les fonds employés pour acquérir des immobilisations avaient initialement été inscrits comme un revenu dans l'état des résultats de fonctionnement de l'exercice où les immobilisations avaient été acquises. Le chapitre 4410 du manuel de l'ICCA recommande qu'on reporte les contributions servant à acquérir des immobilisations qui seront amorties et qu'on les inscrive comme un revenu, ainsi qu'on le fait pour l'amortissement des immobilisations acquises. L'organisme a appliqué ces recommandations rétroactivement, ce qui a donné les chiffres que voici :

Actif net non affecté, début de l'exercice du 1 ^{er} avril 2008	baisse de 39 136 \$
Contributions de CANet 5, en 2009	baisse de 12 084 \$
Contributions reportées, immobilisations, 1 ^{er} avril 2009	hausse de 51 220 \$

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Au 31 mars 2008, CANARIE inc. détenait un capital de un million de dollars de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) de tierces parties. En raison d'une perturbation des marchés du crédit, plus particulièrement du marché des PCAA, ces titres n'ont pas été réglés à échéance. Le 21 janvier 2009, à la suite de l'approbation par la cour du plan de restructuration, les détenteurs de PCAA ont vu leur investissement converti en titres obligataires à plus long terme. Les titres reçus par CANARIE inc. viennent à échéance le 15 juillet 2056.

Le 31 mars 2010, CANARIE inc. estimait la juste valeur des titres en question à 574 026 \$ (575 000 \$ en 2009). Cette estimation s'appuie sur les cotes du marché secondaire fournies par le conseiller en placements de l'organisme. Bien qu'il n'existe aucune preuve que de tels titres soient échangés sur le marché, des parties sont intéressées à se les procurer, et l'organisme s'efforce de dresser un plan en vue de les liquider sur-le-champ.

6. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)
Matériel informatique	111 204	66 560	76 903	40 955
Matériel	24 962	14 683	24 962	9 690
Réfection des locaux	362 137	120 712	-	-
Mobilier	105 969	21 194	-	-
	604 272	223 149	101 865	50 645
Moins : amortissement cumulé	(223 149)		(50 645)	
	381 123		51 220	

Au cours de l'exercice, un montant de 10 297 \$ (1 021 095 \$ en 2009) correspondant au matériel complètement amorti a été retranché du coût total et de l'amortissement cumulé.

7. IMMOBILISATIONS - CANET 4

	2010		2009	
	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)
Matériel pour le réseau	25 735 232	19 135 995	28 453 014	17 691 625
Moins : amortissement cumulé	(19 135 995)		(17 691 625)	
	6 599 237		10 761 389	

Les immobilisations de CANet 4 reflètent les sommes investies dans l'épine dorsale du réseau CANet 4. Les montants sont amortis sur la durée de vie utile du matériel, et dans tous les cas, seront entièrement amortis d'ici le 31 mars 2012.

Au cours de l'exercice, le matériel complètement amorti a été retranché du coût total et de l'amortissement cumulé.

Suite...

7. IMMOBILISATIONS - CANET 4 (suite)

Certains éléments du matériel complètement amorti ont été vendus durant l'exercice. Le produit de cette vente s'élève à 19 200 \$ (286 790 \$ en 2009) et ce montant a été imputé au projet Canet 5 afin de couvrir les dépenses à venir.

8. IMMOBILISATIONS - CANET 5

	2010		2009	
	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)	Coût (en dollars)	Amortissement cumulé (en dollars)
Matériel pour le réseau	4 602 763	2 017 979	3 881 617	974 044
Moins : amortissement cumulé	(2 017 979)		(974 044)	
	2 584 784		2 907 573	

Les immobilisations de CANet 5 reflètent les sommes investies dans l'épine dorsale du réseau CANet 5. Les montants sont amortis sur la durée de vie utile du matériel, et dans tous les cas, seront entièrement amortis d'ici le 31 mars 2012.

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - FONCTIONNEMENT (CANet 5)

Le solde des contributions a été comptabilisé comme suit :

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
<i>Solde, début de l'exercice</i>	51 220	-
Rectification rétroactive de l'inexactitude (note 4)	-	39 136
<i>Solde, début de l'exercice, après correction</i>	51 220	39 136
Contributions pour l'achat d'immobilisations	410 236	42 711
Amortissement moins perte à l'aliénation	(165 109)	(30 627)
Solde, fin de l'exercice	296 347	51 220

Suite...

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - CANET 5

Le 28 mars 2007, CANARIE inc. a conclu une entente de financement avec le ministre de l'Industrie. Cette entente prévoit le versement de 120 millions de dollars à CANARIE inc. en vue d'améliorer et d'élargir les capacités techniques du réseau de la prochaine génération. L'organisme a reçu 67 millions de dollars du ministre pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 ainsi qu'une autre tranche de 28 millions de dollars correspondant aux besoins formulés dans le plan d'activités annuel pour 2010-2011. CANARIE continuera de recevoir ces fonds par tranches jusqu'à leur épuisement, le 31 mars 2012.

Les contributions reçues ont été comptabilisées comme suit :

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
<i>Solde, début de l'exercice</i>	46 134 867	28 518 575
Contributions reçues	28 000 000	28 000 000
Charges directes liées au projet durant l'exercice	(22 266 750)	(10 935 851)
Immobilisations acquises pour le fonctionnement (net)	(245 127)	(12 084)
Amortissement des immobilisations	(1 043 935)	(652 383)
Récupération des routes optiques et vente de matériel	114 089	476 567
Revenus de placements	146 482	740 043
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	50 839 626	46 134 867

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - CANET 4

À la suite d'une entente de financement conclue le 28 mars 2002, CANARIE inc. a reçu 110 millions de dollars du ministre de l'Industrie afin de soutenir la conception, la création, le déploiement et l'exploitation de CANet 4. Les contributions destinées à l'acquisition d'immobilisations ont été reportées et sont amorties dans les revenus de la même façon que le sont les immobilisations concernées.

Le solde des contributions a été comptabilisé comme suit :

	2010 (en dollars)	2009 (en dollars)
<i>Solde, début de l'exercice</i>	11 136 389	15 421 929
Rectification rétroactive de l'inexactitude (note 4)	-	150 000
<i>Solde, début de l'exercice, après correction</i>	11 136 389	15 571 929
Amortissement des immobilisations	(4 162 152)	(4 435 540)
Charges liées au projet durant l'exercice	(11 204)	-
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	6 963 033	11 136 389

Suite...

12. ACTIF NET AFFECTÉ

Fonds de redevances

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, Industrie Canada a accordé à CANARIE inc. le droit de garder les redevances perçues après le 31 mars 2007 et de les utiliser à sa discrétion et à celle de son conseiller juridique. Les sommes annuelles affectées au Fonds comprennent les redevances et les intérêts créditeurs. Les déboursés correspondent aux paiements venant du Fonds, effectués dans le cadre des projets approuvés.

Clôture des activités

Au cours de l'exercice financier 1998, CANARIE inc. a créé un fonds de prévoyance en vue de la dissolution éventuelle de la société ou de sa transition vers une nouvelle vocation. Dans l'un ou l'autre cas, ce fonds servira à couvrir les charges opérationnelles. L'objectif était de verser au fonds un montant se situant entre 50 % et 75 % du budget de fonctionnement annuel de l'organisme. Ces sommes ne peuvent être réaffectées sans le consentement du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS

Engagements au titre du bail

Le bail pour les locaux de CANARIE inc. expire le 31 août 2014. Les paiements minima au titre du bail pour les années à venir (loyer de base et frais courants pour les locaux supplémentaires) sont les suivants :

2011	\$	336 338
2012		336 338
2013		336 338
2014		336 338
2015		140 141
		<hr/>
	\$	1 485 493

Engagements contractuels

Au 31 mars 2010, CANARIE inc. avait des engagements financiers concernant sa participation aux dépenses liées aux programmes suivants :

Programme de plateformes sur réseau	\$	6 429 580
Programme de plateformes sur réseau v2		11 157 380
Programme d'extension des infrastructures		1 140 095
Programme sur les TI vertes		1 915 222
Programmes des RORE		9 115 831
Projets financés à partir du Fonds de redevances		164 935
Dépenses du réseau CANet 5		1 108 538
		<hr/>
	\$	31 031 581

Suite...

14. TRANSACTIONS VISANT LES APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme n'a versé aucuns honoraires de consultation (17 150 \$ en 2009) à un ancien cadre supérieur. Bien que des sommes aient été versées à la personne concernée durant l'exercice, l'administration estime que cette dernière n'était plus un apparenté en 2010.

Des frais de consultation de 28 648 \$ (aucuns en 2009) ont été payés à une entreprise dirigée par un membre du conseil d'administration pour l'élaboration d'une stratégie de communication. Des honoraires de consultation totalisant 75 738 \$ ont aussi été versés à une personne attachée à une entreprise dirigée par un membre du conseil d'administration pour des activités de communication et de marketing. Des frais de consultation s'élevant à 55 000 \$ (aucuns en 2009) ont été payés à la même entreprise pour les services d'un président intérimaire.

Un salaire totalisant 12 152 \$ a été versé à un parent immédiat d'un membre du conseil d'administration.

Ces transactions sont survenues dans le cours normal des activités et respectaient les mêmes modalités que pour des parties non apparentées.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur marchande des instruments financiers reportés au coût amorti

Les instruments financiers de l'organisme dont il est fait état dans le bilan consistent en comptes clients, comptes fournisseurs et charges à payer. Les montants reportés relatifs à ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur en raison de la nature courante des charges.

Risque de crédit

L'organisme s'expose au risque de crédit au titre des comptes clients liés aux membres et aux sources de financement. L'organisme ne s'expose pas de façon notable ni à l'une ni à l'autre de ces parties.

Risque lié au taux d'intérêt

Les titres de placement de l'organisme ne subissent aucun risque lié à la fluctuation du taux d'intérêt, car ils sont uniquement constitués d'obligations ou de titres obligataires du Canada à taux d'intérêt fixe. Cela dit, le risque existe que la valeur marchande de ces placements soit rajustée, ce qui pourrait poser un risque pour les flux de trésorerie. Les obligations à court terme à taux variable exposeront l'organisme au risque associé au taux d'intérêt. Tous les autres actifs ou passifs financiers, que ce soit sous forme de comptes clients ou fournisseurs, ne produisent pas d'intérêts. Dans l'ensemble, le risque lié au taux d'intérêt est donc faible.

16. GESTION DES CAPITAUX

En ce qui concerne la gestion des capitaux, CANARIE se concentre sur la détention de liquidités suffisantes pour ses activités et les paiements destinés aux bénéficiaires admissibles. L'organisme s'efforce d'avoir assez de moyens liquides pour continuer à fonctionner en conformité avec l'accord de financement qu'il a conclu avec le gouvernement canadien, en dépit des circonstances qui peuvent avoir des répercussions sur ses finances, ainsi que pour disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour saisir les occasions qui l'aideront à progresser dans la réalisation de ses objectifs. La société tient compte de ce besoin de liquidités lorsqu'elle prépare son budget et son plan annuel. Elle suit aussi les paiements aux bénéficiaires admissibles et les résultats d'exploitation, qui sont comparés aux prévisions des flux de trésorerie pour faire en sorte que les liquidités soient suffisantes. Au 31 mars 2010, CANARIE avait atteint l'objectif qui consistait à disposer de moyens liquides suffisants pour rencontrer ses obligations courantes. L'approche de l'organisme à la gestion des capitaux n'a pas changé au cours de l'exercice.

La stratégie de CANARIE en matière de placements est spécifiquement adaptée aux contraintes de durée et de qualité énoncées dans sa politique de placements. Bien qu'appropriées et nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, ces contraintes interdisent la valorisation du portefeuille par une gestion active des placements. En effet, la rigidité de ces contraintes ne laisse pas une marge de manœuvre suffisante pour qu'une gestion active des investissements ait quelque efficacité. La stratégie de CANARIE consiste plutôt à acheter et à conserver des titres dans le cadre que voici :

- dans la mesure du possible, les placements parviendront à maturité en fonction des besoins de liquidités prévus par CANARIE;
- les limites quantitatives du portefeuille laisseront amplement de liquidités pour que CANARIE satisfasse à ses besoins. Par conséquent, on pourra conserver des placements autorisés de nature moins liquide. On ajoutera de la valeur au portefeuille en sortant de la « courbe des liquidités » chaque fois que la chose est réalisable;
- CANARIE ne gardera que des placements qu'autorise sa politique en la matière.